



Bureau de la Présidente d'élection

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

SCRUTIN DU 5 novembre 2017

VOUS VOULEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES? VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Dans le cadre des élections qui se tiendront le 5 novembre prochain dans la Ville de Saint-Rémi, la présidente d'élection, madame Diane Soucy, invite les électrices et les électeurs à s'assurer que leur nom est inscrit, et bien inscrit, sur la liste électorale s'ils désirent exercer leur droit de vote. À cet effet, une carte sera distribuée sous peu dans chaque résidence de la Ville.

Soyez informés que toute demande d'inscription, de radiation ou de correction doit être présentée à la salle du conseil municipal à la Mairie (155, rue de la Mairie à Saint-Rémi) aux jours et heures suivants :

<u>Dates :</u>	<u>Heures :</u>
Mercredi, 18 octobre 2017	de 14h30 à 17h30
Mercredi, 18 octobre 2017	de 19h00 à 22h00
Jeudi, 19 octobre 2017	de 10h00 à 13h00

Pendant cette période, une demande de révision pourra être faite soit par la personne elle-même, soit par le conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec elle. En outre, une demande de radiation pourra être faite par un électeur ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale d'une même section de vote.

Il faut souligner que dans le cas d'une demande d'inscription d'un électeur domicilié, l'adresse précédente du domicile est exigée et deux documents doivent être fournis par la personne qui fait la demande. L'un doit mentionner le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile actuel de la personne dont l'inscription est demandée.

En terminant, rappelons que la responsabilité de confectionner la liste électorale de la municipalité revient à la présidente d'élection. Elle effectue cette tâche à partir des données de la liste électorale permanente fournies par le Directeur général des élections du Québec.